

---

LONDRES – Présentation du rapport final du Groupe de travail d’experts (EWG) sur les services d’annuaire des gTLD Session 2

Mercredi 25 juin 2014 – 08h00 à 10h00

ICANN – Londres, Angleterre

FADI CHEHADE: Bonjour. Combien avez vous été payé pour vous lever aussitôt? Si vous n’avez pas été payé, vérifiez un petit peu.

JEAN-FRANCOIS BARIL: Fadi, il faudra peut être vérifié pourquoi ils sont là.

FADI CHEHADE: Bonjour à tous. Je n’avais pas prévu d’être là. J’ai une autre réunion qui m’attend ailleurs, mais j’ai eu le privilège de parler avec Jean François ce matin to au café et je suis venu tout d’abord et surtout et une fois encore parce que je vais le refaire pour remercier chacun des membres assis autour de cette table pour l’extraordinaire travail que vous avez fait, mais surtout l’esprit dans lequel vous l’avez fait. C’est réellement impressionnant. Plus je pense à la manière dont vous vous êtes réuni depuis toutes ces écoles de pensées, depuis toutes vos expériences et on m’a dit lorsque je suis venu à l’ICANN, on m’a dit qu’il y avait une interaction. Ne pensez même pas à la communauté.

Pourquoi pensez vous que ce groupe pourrait avancer un temps soit peu et très franchement pour quelqu’un qui ne l’a pas lu en détail mais

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

j’ai survolé ce rapport, sachez que vous n’avez pas un petit peu avancer. Vous avez énormément avancé. Donc, merci de cet esprit et j’ai demandé à Denise. Il faudrait bien noter la manière dont vous avez travaillé et ça, ça devrait nous servir pour nous pencher sur des choses très complexes à l’avenir. Et je crois qu’avec humilité, votre travail devrait inspirer la communauté.

J’espère qu’avec le leadership et avec la conviction nécessaire on saura faire de votre travail un exemple pour que le système du DNS avance et c’est grâce à votre extraordinaire travail parce que c’est une avancée extraordinaire du système DNS parce que les fondations de ce système DNS doivent être renforcées. C’est ce que vous avez fait.

Donc, je vais continuer à vous remercier pendant les prochains mois. Malheureusement, et ça c’est la mauvaise nouvelle, lorsque vous créez une chose aussi bonne, aussi importante que cela, on ne peut pas le créer et s’en aller. Donc, on a besoin que vous travaillez avec la communauté pour vous assurer que ce travail puisse prospérer. Vous avez semé quelque chose, mais il faut s’assurer que cela prospère. Donc, je sais que vous êtes épuisés. Je sais que vous êtes réunis tous les jours depuis des mois. C’est incroyable. Je ne sais pas s’il y a un autre groupe de bénévoles qui s’est réuni aussi souvent et aussi régulièrement. Mais, s’il vous plait, reposez vous pour un jour.

JEAN-FRANCOIS BARIL:

Un seul jour?

FADI CHEHADE:

Non. Deux jours. Prenez deux jours et revenez. Sachez que c’est un petit peu votre bébé et que ce bébé a besoin de votre attention. Vous le donner à la communauté. Ce n’est pas votre bébé parce que vous nous l’avez apporté et maintenant, il faut que vous nous laissiez nous approprier de ce bébé et on va faire appel à vous à mesure qu’on avance. Mais, sachez que vous avez ma parole, celle de Chris, celle de Steve. Il faut que cela porte ses fruits. Merci encore. Très sincèrement, je remercie chacun d’entre vous et je crois que chacun dans la communauté à mesure qu’ils vont connaître la teneur de votre travail vous saura tout aussi reconnaissant. Excellente journée à tous.

JEAN-FRANCOIS BARIL:

Merci beaucoup Fadi pour ces mots très importants qui signifient beaucoup. Ça ne veut pas dire que ce que vous avez dit est vrai, mais, en tout cas, on a fait de notre mieux pour digérer tous ces éléments complexes et faire une proposition concrète et je crois que c’est un petit peu une manière pour la communauté de voir à quel point ces questions sont complexes. Et comme on l’a dit lundi lors d’une session publique. On a eu une heure de session publique et puis deux heures de questions réponses et aujourd’hui, on se réunit à nouveau deux heures et il y a encore beaucoup de gens qui participent à cette séance pour voir comment on peut faire en sorte que cette proposition soit concrète.

Et on ne va pas s’en aller. On est à la disposition de tous ceux qui souhaitent faire quelque chose de ce rapport, quelque chose de concret et bien entendu pour le bénéfice de l’ensemble de la communauté. Ça c’est notre engagement. On n’y échappera pas et on ne nous souhaite

---

pas y échapper. C'est un groupe de bénévoles qui l'ont fait en plus de leur travail. Et comme vous l'avez dit c'est un travail quotidien, journalier. Donc, cela nous tient beaucoup à cœur que ce soit utile pour la communauté. Je cède la parole à notre extraordinaire modérateur Chris Disspain qui va faire de cette séance questions réponses un succès.

CHRIS DISSPAIN:

Alors, qui était là lundi s'il vous plaît? Qui parmi les gens dans la salle était là lundi? Bien, vous avez été là et vous n'étiez pas là en même temps. Donc, nous avons une discussion sur le rapport. Et, en fait, ça dépend de vous, ce dont vous voulez parler maintenant. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir? Est-ce que vous voulez qu'on parle d'un aspect particulier du rapport? Y-a-t-il encore des questions, de commentaires? Parce qu'il s'agit d'une séance ouverte. On a prévu de présentation puisque c'est une séance questions/réponses. Personne. Si ce n'est pas le cas, on allait prendre un café parce que si vous attendez qu'on dise quelque chose, nous, on ne va rien dire.

J.SCOTT EVANS:

J'ai une question. Quel est l'avantage en termes de ce que l'on obtient? Je sais qu'il y a moins d'informations publiques qu'avant. Mais, quel est le bénéfice pour nous par rapport à Adobe? Par exemple, quel l'avantage pour moi par rapport à ce qu'on a aujourd'hui?

CHRIS DISSPAIN:

Oui. Suzanne. Michele.

MICHELE NEYLON:

Alors, sachez que si je m'en fais rapidement, ce n'est pas, parce que je suis cette séance, mais j'ai d'autres choses à faire. Donc, il y a plusieurs choses qui vont vous aider d'après nous. L'une des questions, propriété intellectuelle, propriétaires d'entreprises par rapport à l'application de la loi etc. tout cela, d'une manière générale, le cas où une personne enregistre un nom de domaine qui utilise une marque connue, par exemple Adobe. Si je veux enregistrer Adobe. Quelque chose, je peux inclure tous les détails de l'entreprise à l'exception de l'adresse mail.

Donc, en termes de passage de la politique de l'ICANN par rapport à la syntaxe, la validation, la vérification etc. on peut vérifier et valider tout ce que vous voulez et ça, ça va passer dans une situation normale parce que c'est correct. Mais pour une entreprise beaucoup plus petite qu'Adobe et ça nous est arrivé, on s'est aperçu qu'il y a des avocats qui nous demandent de suspendre des sites web. Or, on s'aperçoit qu'on n'a pas ces sites web et qu'on n'a pas les informations de contact.

Donc, certaines des choses qu'on a proposer sont purement facultatives dans le cas des grandes entreprises comme c'est votre cas qui ont certainement de grands portefeuilles de noms de domaines et le fait que vous traitez des questions afférentes aux noms de domaines font que vous pourriez de manière facultative le faire parce que personne ne peut utiliser votre adresse physique. Et ça c'est quelque chose qui n'existe pas actuellement avec le système actuel. Et je crois que même pour une petite entreprise, c'est une bonne idée.

---

Alors, vous posez la question du point de l'application de la loi. Par rapport à l'accès aux données précises, il y a des diapos que j'ai eu l'occasion de vous présenter lundi avec une poubelle. Si c'est appliqué d'ici 10 ans, j'espère qu'on n'aura pas une présentation avec une diapo qui dira: on a plein de choses à jeter à la poubelle. Donc, pour l'accès aux données, il y a un niveau plus élevé de données précises.

Il y a une première étape d'accréditation ou d'authentification des utilisateurs. Pour l'authentification des données, les gens n'ont pas besoin de falsifier ou de cacher leurs données. Tout le monde peut trouver votre PPI. Et les deux choses sur lesquels il faut se concentrer sont légitimes parce qu'on a tous, dans ce groupe, travaillé sur les principes. Beaucoup de choses que l'on a évoqué, ce sont des principes des recommandations. Par rapport aux 180 principes que l'on a présentés, on ne rentre pas dans le détail de qu'est un système d'authentification.

Donc, moi, je me concentrerai sur l'authentification par rapport à la précision que l'on va obtenir par rapport à l'accès restreint et ça implique les détails d'application pour potentiellement obtenir des données plus précises. Donc, regardez les principes et ensuite lorsque la communauté va passer par le processus de développement, il faudra que vous preniez cela en considération.

Une chose qui va être utile pour la communauté, c'est identifier les services d'enregistrement fiduciaire.

---

SUSAN KAWAGUCHI: Une fois que vous avez identifié leur processus, alors vous saurez quoi faire à chaque fois et c’est au groupe de travail du PPSI de définir cela. Mais, effectivement, toutes les informations qui ne concernent pas les services d’enregistrement fiduciaire et une fois que vous avez identifié clairement les processus et vous pourrez ensuite savoir quand vous aurez le droit d’avoir accès aux informations et quand vous n’aurez pas le droit d’y avoir accès.

Et ensuite, le groupe de travail sur les services d’enregistrement fiduciaire s’assurant qu’ils peuvent répondre à cela. Donc, je pense que toute cette idée de services d’enregistrement fiduciaire est essentielle.

ROD RASMUSSEN: C’est peut être plus facile à utiliser pour les marques déposées. Il y a deux idées là derrière par rapport à la personne qui fait la recherche. Quand vous avez accès à l’information et lorsque vous voulez déterminer les noms de domaines supplémentaires. Donc, vous avez cette possibilité d’avoir accès au système.

CHRIS DISSPAIN: Oui. Alex.

ALEX DEACON: Je voulais poursuivre cette discussion par rapport à la vérification d’identité. Je trouve très utile. Je sais à quel point il est difficile de faire une véritable validation d’identité et parfois, les caractéristiques ne sont pas mises en places. Mais, j’aimerais mieux comprendre la teneur des

---

débats que vous avez eu par rapport à la validation d'identité au sein de votre groupe de travail. Par exemple, quel est l'encouragement pour un validateur de vérifier, valider et authentifier l'identité?

CHRIS DISSPAIN: Rodd

ROD RASMUSSEN: Alors, par rapport aux validateurs, il y a une compensation d'une manière ou d'une autre à donner une validation. Ça c'est un point de vue.

FABRICO VARYA: Je crois ne pas me tromper en disant qu'il y a 3 niveaux de validation synthétiques.

ROB RASMUSSEN: Alors, vous parlez de la validation d'identité, n'est ce pas?

FABRICO VARYA: Vous voulez répondre?

ROD RASMUSSEN: je vais y répondre et ensuite, vous pourrez y rajouter quelque chose. Donc, d'abord, il faut le type de bureau d'enregistrement qui est

---

impliqué. Il y a deux mesures d’encouragement fortes. D’abord, il y a un contact de validation d’information qui va valider les informations depuis la dernière fois où elles ont été vérifiées. Donc, une personne peut aller vérifier cela et dire qui est cette personne dans le système RDS ou Whois. Et ensuite, pour protéger l’identifiant, mon identifiant ou l’identifiant de mon entreprise, je peux ensuite dire que personne d’autre ne peut utiliser ce numéro de téléphone dans ces détails de contact parce que c’est le mien.

Par exemple, numéro de carte bleue qui est bloqué pour le cas d’une entreprise par exemple.

ALEX DEACON: je ne l’entends pas.

ROD RASMUSSEN: Oui, l’idée c’est qu’il y ait un système pour que puissiez dire que ce type de détails de contacts a été validé et ne peuvent pas être utilisés sans l’autorisation de ce contact. Suzanne qui souhaitait intervenir.

CHRIS DISSPAIN: Très bien. Est-ce que quelqu’un souhaite ajouter autre chose? Wendy, tu t’approches vers le micro.

---

WENDY SELTZER: J'adorerai avoir un document écrit plutôt que de lire sur mon ordinateur. Alors, j'essai notamment de comprendre quels sont les implications ici. Je trouve que le principe 8 est pratiquement illisible ou en tout cas très difficile à lire. Est ce que vous pouvez le lire lentement par ce que sinon?

CHRIS DISSPAIN: Attendez, on va le reprendre

WENDY SELTZER: Au moins un contact disponible pour toutes les PBC obligatoires pour toutes les fins permmissibles.

CHRIS DISSPAIN: Chacun d'entre nous reconnait qu'il faut prendre en considération que des acronymes ont été créés. Une série de mots a été crée et effectivement, nous reconnaissons que cela était très difficile à faire. Je l'ai dit lundi. Rien ne va se passer après cette réunion et tout ce qui est dit dans ce rapport ne va pas être mis en œuvre immédiatement.

CARLTON SAMUELS: Alors, si vous lisez bien le principe, il faut qu'il y ait un but et chaque but doit être permmissible. Chaque élément collecté, il faut fixer une raison pour collecter un élément. Chaque élément collecté doit avoir derrière un but clairement établi.

---

WENDY SELTZER: Oui. Donc, pas tel que définit par une personne de l'extérieur.

CHRIS DISSPAIN: Oui, bien sûr, c'est une cours décide que ce but n'est pas permissible, alors, il n'est pas permissible.

CARLTON SAMUELS: Oui, il faut voir quel est le cadre politique qui va décider qui est permissible et ce qu'il n'est pas. Mais, la norme, la norme minimale, le principe minimal c'est qu'on ne peut pas collecter des éléments à moins qu'il y ait un but derrière cela.

CHRIS DISSPAIN: Qu'y-a-t-i de mal à dire que toutes les données collectées doivent avoir un but? Quel est le problème avec cela? En d'autres termes, ce qu'on dit c'est qu'on ne peut pas décider simplement de collecter des données par ce que vous en avez envie. Il faut que vous ayez un but justifié et acceptable.

WENDY SELTZER: Si vous me laissez répondre. Lorsque je lis ce texte, je pourrai avoir l'impression que si je peux trouver une nouvelle utilisation pour un certain but, ça serait possible. Par exemple, je veux vérifier si ce titulaire de nom de domaine est coupable de telle ou telle action.

---

CHRIS DISSPAIN: Il y a une politique en place qui dit: voilà les informations qui doivent être collectées. Il y a toute une série d’informations.

CARLTON SAMUELS: Passons à la deuxième partie.

CHRIS DISSPAIN: Oui, on va essayer de ralentir un petit peu le débit pour que tout le monde puisse comprendre s’il vous plait.

WENDY SELTZER: Oui, le texte de ce principe donne l’impression que si je peux développer un nouvel objectif pour lequel j’ai besoin d’informations, un nouveau but. Dans certains cas c’est légitime d’obtenir cette information et je peux le codifier et ça peut être une obligation. Donc, alors, on a besoin de clarifier la teneur et les libellés de ce texte.

FABRICO VARYA: Non, ce n’est pas que vous puissiez créer quoi que ce soit. Ça c’est une représentation de ce que nous avons, en tant que communauté, pensé comme étant un exemple, un échantillon des meilleurs efforts. Ce que Chris essaye de vous dire c’est que ce qui devient un but justifié, un but permis pour que vous puissiez obtenir la taille, puissiez obtenir les mensurations. Donc, si ce n’est pas accepté dans la communauté ICANN

---

dans cette salle. Les gouvernements non plus ne seront pas d'accord. Les pays ne seront pas d'accord non plus pour que ce soit une justification de donner les contacts.

Donc, ce n'est pas une personne seule qui va essayer de justifier la demande d'information, la demande de contact. Votre hypothèse de départ n'est pas bonne.

WENDY SELTZER:

Ce que j'essaye simplement de dire c'est qu'il me que je sois raisonnable lorsque je lis le rapport. Ça ne me semble pas clair du tout. C'est pour cela que je vous demande une clarification du libellé de ce rapport qui est distribué, qui est un rapport maintenant publié. On essaye de le comprendre. On ne le comprend pas parce que l'union de tous ces éléments qui rentrent en ligne de compte ça ne me paraît absolument pas claire.

FABRICO VARYA:

C'est pour cela que nous avons cette séance ou lundi nous avons présenté, si vous aviez vu les transparents que nous avons présentés lundi. Suzanne l'a bien expliqué au début et à la fin des ses présentations. C'était un effort que nous faisons pour bien expliquer les choses. Peut être qu'on n'a pas assez d'envergure, un point de vue assez global ou une perspective assez large. On a clarifié les choses lundi avec cette présentions et on essaye encore de faire une clarification aujourd'hui.

CHRIS DISSPAIN:

Donc, est ce que cela a clarifié un petit peu les choses madame?

---

WENDY SELTZER:                    Ecoutez. Moi, j'entends des clarifications qui pourraient être ajoutées au texte parce que le texte n'est pas clair.

CHRIS DISSPAIN:                    On ne rajoute rien au texte. C'est un rapport qui est publié madame. Mais, nous avons établi me semble-t-il qu'il s'agit d'un rapport qui va après différents processus arriver au PDP du GNSO et c'est à ce moment là que vous devez faire ce travail de clarification, de travail sur les principes et ainsi de suite. Il va y avoir un PDP au GNSO. Peut être que vous ne trouvez pas le bon paragraphe, la bonne explication. Peut être que ce n'est pas clair si vous lisez une ou deux phrases dans ce texte et dans ce rapport.

Mais, il faut bien comprendre que tout cela va passer par un débat PDP au niveau du GNSO. Je vais maintenant donner la parole à Stéphanie et à Rod.

STEPHANIE PERRIN:                    Oui, je crois que Wendy a bien clarifié, mais j'aimerais revenir à cela. Le texte de ce principe est en effet prête à confusion et même totalement incompréhensible. Mais je suis tout à fait d'accord. Moi, je suis sûr qu'on va nous reprocher cela très souvent.

---

CHRIS DISSPAIN: Nous avons produit un rapport et nous n’allons pas repartir à zéro et à réécrire totalement le rapport.

ROD RAMUSSEN: Oui. Tout le monde. Nous avons un point fondamental, un rapport qui, en effet, est parfois prête à confusion à la lecture très difficile et saisir. Donc, on veut en effet avoir un texte plus clair. Aidez nous s’il vous plaît. Je crois qu’on est d’accord en fait, mais on se comprend pas. Il me semble qu’on l’a fait au niveau du groupe de travail. Suggérez nous un texte, un libellé qui soit plus clair. N’hésitez pas à nous soumettre un texte pour que nous puissions améliorer le processus et bien comprendre les principes qui sont dans le rapport. Suzanne, vous avez la parole en premier.

SUSAN KAWAGUCHI: Merci. C’est très complexe en effet de lire un seul principe, de le sortir de son contexte. Mais le principe 4, également, parle de cela. Il y a un processus, nous avons noté que les technologies sont en constante évolution et mutation. Elles sont novatrices et on ne peut pas penser à tout. Donc, si nous essayons d’accommoder la collectivité, la communauté, internet d’essayer d’avoir un processus en place pour définir ces buts et l’aspect permmissible, permmissible ou pas de ces objectifs.

Donc, on ne travaille pas avec des données des années 80. Moi, je crois qu’il faut tout lire. Si vous sortez quelque chose hors contexte du

---

rapport, vous allez en effet vous bloquer, mais vous allez le comprendre si vous le lisez en entier.

CHRIS DISSPAIN:

Michele, Pardon.

MICHELE NEYLON:

C’est une véritable punition de faire cela à 8h de matin. J’en suis bien conscient. Moi, je ne me suis pas très bien réveillé le matin. C’est difficile. Au niveau de la terminologie qui peut prêter à confusion. Je suis d’accord. Nous devons clarifier ces choses et je ne veux pas wendy qu’on dispute sur la définition de quelque chose parce que la manière dont ces libellés et n’est peut être pas claire, n’est peut être pas bonne.

Je suis tout à fait d’accord. Je serai très heureux de parler des choses de substance, de fond. Mais je crois que on est train de discuter sur la forme. Ce n’est pas utile. On peut avoir une foire aux questions. Très ben, mais ce qui est important véritablement, un problème qu’on soulève peut être. Ce n’est pas intentionnel. Moi, je vous l’ai déjà dit, je n’étais pas réveillé le matin, mais on a fait le rapport. On ne peut pas le change. Vous comprenez bien ça, n’est ce pas?

Le rapport est envoyé, publié. On le télécharge, on le lis. On ne va pas faire une nouvelle version que personne ne connaîtra, que personne ne le lira.

WENDY SELTZER:

Mais, nous allons continuer à clarifier le texte et si besoin, faire des [inaudible 00:25:46]. Mais, vous savez pour le libellé, pour le travail sur le texte, je n'ai pas trouvé de définition de beaucoup de ces concepts de ces termes qui me permettraient de dire: un objectif permissible, oui, il y a une analyse de risques et ça, ça va par rapport à ce que la communauté a identifié comme étant permissible. Donc, il nous montre un petit peu ces définitions, mais je ne sais pas exactement de quoi on parle. Je ne sais pas s'il y a une analyse de risques. Je ne sais pas de quel risque on parle.

Je ne sais pas si ces données doivent être collectés ou pas parce qu'il y a un manque de définition. Vous voyez ce que je veux dire. Donc, pour nous c'est très difficile lorsque l'on lit le rapport et on lit des parties uniquement du rapport puisqu'il est très long. C'est très difficile de véritablement saisir ce que cela veut dire, ce que ce texte signifie notamment au niveau de la permissibilité des contacts, mais je vais laisser la parole à d'autres personnes et je reviendrai peut être un petit peu plus tard avec des questions supplémentaires.

CHRIS DISSPAIN:

Oui, Kathy.

KATHY KLEIMAN:

Moi, j'ai une question à Michele. Oui, utilisez le micro.

---

MICHELE NEYLON: Oui, je suis encore là pour quelques minutes et je devrai bientôt vous quitter.

MIKE REED: Oui, très rapidement. Au GAC, nous avons parlé de certains TLD qui vont avoir un aspect de vérification avec différents clients pour la communauté sportive et ainsi de suite. Est-ce que ces éléments sont collectés ou bien est ce pour.bank. Vous devez donc être une banque ou être une entité pour obtenir ces informations?

MICHELE NEYLON: Oui, je peux répondre à cela. Il faut avoir en effet des éléments de données spécifiques. Donc, j’imagine il y a des institutions, un club de sport qui a un numéro d’effectif, le numéro de membres. On a réfléchi également au concept de si quelqu’un veut ajouter son mot dièse Twitter. Techniquement, il ne devrait pas avoir de limites. Donc, oui, c’est tout à fait possible et je crois que Scott pourrait vous en dire plus au niveau technique si ça vous intéresse. Nous avons réfléchi à cela

CHRIS DISSPAIN: oui, ce serait plus facile pour, en effet, ces gTLD qui sont véritablement une raison pour poser ces données.

SCOTT HOLLENBECK: Je crois que ça serait très difficile d’ignorer toutes les données qui apparaîtraient dans des TLD plutôt que d’avoir une liste d’éléments sans

---

fin. On a essayé de travailler à minima en reconnaissant que les protocoles, les clauses et les résolutions sont extensibles et que des éléments peuvent être ajoutées avec le consensus de la communauté.

KATHY KLEIMAN:

Je vais essayer d'utiliser le micro. Donc, ce qui m'inquiète ce qu'on a entendu. C'est optionnel. C'était optionnel à Singapour et ça devient Obligatoire ici. Donc, je crois qu'il faut être prudent. Donc, on ne sait plus très bien ou on en a. Donc, je crois qu'il y a eu beaucoup de changements depuis Singapour et qu'on nous demande de plus en plus de choses obligatoires.

CHRIS DISSPAIN:

Je crois que c'est obligatoire d'avoir un dialogue. Je sais que c'est difficile. Il y avait un contact optionnel, vous devez rappeler de cela. À Singapour. On a parlé de cela. Oui, attendez un instant. Donc, nous avons obtenu un feedback à la suite de Singapour. C'est pour ça qu'il y a des modifications et qu'on est passé de l'optionnel à l'obligatoire.

SUSAN KAWAGUCHI:

Mais ça dépend comment vous le considérez. Ça dépend comment vous le percevez.

SUSAN KAWAGUCHI:

Moi, ça m'a paru très utile. Indiquer que ça c'est un contact juridique, ça c'est un contact en cas d'abus facebook. Je suis bien conscient que ce

---

n’est pas pour tous les titulaires de noms de domaines, mais cela vous donne beaucoup plus de flexibilité et enfin de compte, si vous ne voulez pas faire cela, vous avez le numéro d’identification qui peut être mis dans tous ces champs, intégrer tous ces champs, mais les informer.

CHRIS DISSPAIN:

Donc, c’est un choix. C’est une possibilité. Donc, je suis d’accord avec cela. Mais je suis également au courant qu’on en a parlé lundi. Je crois ce que vous pensez être un nombre acceptable de champs à remplir, ce sont simplement des recommandations. Donc, le dialogue au niveau de PDP et avoir un processus de développement de politiques au niveau du GNSO et là, vous pourrez plus. On n’est pas obligé d’être d’accord aujourd’hui, mais vous aurez plus la possibilité de débattre de cela lors du PDP.

Vous voyez, on ne va pas atteindre grand-chose en se disputant ici en ce moment parce qu’il va y avoir cet autre processus.

MICHELE NEYLON:

Donc, c’est ça qui est difficile. Une question peut être difficile maintenant que je vous posai.

KATHY KLEIMAN:

Non, allez y. vous avez posé des questions difficiles. Nous le savons. Donc, il y a eu une réunion avec le conseil d’administration.

---

CHRIS DISSPAIN: Hier?

KATHY KLEIMAN: Hier, on a parlé de validation, de vérification, de différents processus.

MICHELE NEYLON: Donc, vous parlez lorsque l'on donne par rapport au RAA 2013. Le nombre de noms de domaines qui ont été utilisés, qui ont été retirés.

KATHY KLEIMAN: Je comprends bien qu'on en a débattu. On a parlé du rôle des forces de l'ordre aussi. Pourquoi ces sites web ont été retiré et ainsi de suite. Alors, il y a un point de vue des forces de maintien de l'ordre.

MICHELE NEYLON: Moi, je peux vous dire ce qui a été dû parce que j'étais là, j'étais présent dans la salle hier.

KATHY KLEIMAN: Donc, je comprends bien l'aspect force de l'ordre, validation mais il y a eu semble-t-il des centaines de milliers de sites web qui ont été retirés et cela semble poser problème. Est-ce que c'est nécessaire? Est-ce que ça fonctionne véritablement bien? Il faut faire une analyse des couts et avantages, des inconvénients et donc, ce que j'aimerais savoir c'est que a été le rôle un petit peu des forces de l'ordre dans ce processus et est ce

---

que vous avez pris en compte leur point de vue? Est ce que vous avez travaillé avec eux?

MICHELE NEYLON: C'est une question un petit peu difficile. C'est la question difficile de la matinée. Vous n'exagériez pas?

KATHY KLEIMAN: Non.

MICHELE NEYLON: Vous n'avez pas à être désolé. Mais, je vais vous renvoyer la question. Le débat que nous avons eu avec les forces de l'ordre n'était pas spécifique pour notre groupe de travail et corrigez moi si j'ai tort, mais rien de ce qu'on a dit n'était nouveau. Rien de ce qu'on a entendu n'était nouveau. Et il y a un dialogue continue et constant avec les forces de l'ordre, avec les parties contractuelles, avec la communauté par l'intermédiaire du GAC, en dehors du GAC, avec les bureaux d'enregistrement, avec tout le monde, en fait, au sein de l'ICANN, avec les opérateurs de registres et ainsi de suite.

Donc, rien de très nouveau à cela dirai je. Il y a, vous savez, hier on entendu quelque chose qui avait déjà était dit. Est-ce que ça vaut la peine? Est-ce qu'il y a un avantage à cela? Est ce que ce niveau de validation de plus en plus élevé va permettre de réduire quoi que ce soit, les abus, les fraudes, les vols d'identité, le malware, quelque soit les aspects néfastes que l'on peut connaitre sur l'internet.

---

Je crois que d'avoir ce débat n'est pas incompatible avec notre travail parce qu'on a une longue liste de points que la communauté nous a proposé depuis de nombreuses années d'étudier. Et donc, si quelqu'un me disait, on ne va rien faire de mieux pour limiter les programmes malveillants, ça ne sert à rien, ça n'a aucun rapport à tout cela. Bien, en tant que communauté, vous pourriez décider que vous ne vouliez pas aller plus avant. Très bien, mais ce n'est pas ce qu'on entend de la part de la communauté. C'est difficile de trouver l'équilibre.

Je ne sais pas comment exactement trouver l'équilibre. Parce que, est ce que vous pensez que vérifier les adresses email va résoudre ces problèmes de programmes malveillants? Je ne pense pas parce que si je suis un criminel, je sais très bien ce que je fais et je vais m'assurer de valider les adresses emails.

On pense que Whois va résoudre tous les problèmes. Ce n'est pas exact. Est-ce que j'ai l'impression que grâce en améliorant Whois, ça sera moins dangereux de se promener dans les rues de Londres? Je ne sais pas. On s'attend véritablement à des choses extraordinaires avec l'amélioration de Whois. Je ne sais pas quoi vous dire. Il y a deux points parallèles. On avait une très longue liste de problèmes éventuels que l'on pouvait régler. Mais est ce que l'on va changer toute la criminalité qui existe sur internet?

Non. Ça ne va pas répondre à tout. Je crois que le GAC doit aussi apporter des éléments tangibles. Ça serait fantastique qu'il y ait moins de criminalité et d'abus sur le web. Est ce que grâce à nos efforts, on va tout régler? Non, absolument pas. J'en doute fortement. Donc, je crois que Kathy voulait intervenir.

---

KATHY KLEIMAN: Oui, je viens de me rendre compte de quelque chose.

CHRIS DISSPAIN: Donc, oui c’est le café qui fait son effet.

FABRICO VAYRA: Donc, vous nous avez dit qu’entre les deux réunions, nous avons fait, entre Singapour et Londres on est passé d’optionnel à obligatoire.

FABRICO VAYRA: C’est dans le rapport. Comment ça s’est fait ça? C’est tout d’abord exact et j’espère que ça ne prête à confusion et vous le voyez peut être sur mon visage. Donc, lorsque je parle à mes amis britanniques, est ce que c’est une banane prononcée à l’anglaise ou à l’américaine. Donc, ce que je veux dire, trêve de plaisanterie, c’est que vous l’interpréter comme nécessitant des données supplémentaires. Vous avez besoin d’un juriste, vous avez besoin de technicien et tout ça. Pas du tout.

Nous avons des champs qui sont devenus obligatoires. Vous pouvez mettre quand vous faites un achat avec une carte de crédit, il y a des champs obligatoires, votre adresse, vous pouvez mettre une nouvelle adresse ou vous n’avez pas besoin obligatoirement de donner de nouvelles informations. Vous n’avez pas besoin de passer par un juriste. On nous a posé d’autres questions. Qu’est ce que l’utilisateur va retirer de cela comme avantage?

---

Maintenant, il n'y a plus un champ de vide qui peut vous poser des problèmes. Vous avez la possibilité mais pas l'obligation de mettre le nom d'un avocat par exemple, de votre juriste. Maintenant, ça donne plus d'informations et ce que l'on voit à votre adresse, on vous envoie vos factures ou pas.

CHRIS DISSPAIN:

Donc, ce que vous devez comprendre, c'est que vous pouvez donner le contact juridique, votre contact juridique. Mais réfléchissez un petit peu différemment. Je crois que c'est un grand avantage, un grand atout pour les titulaires de noms de domaine. S'il y avait eu de requêtes juridiques indiquant ce cas de figure, si on n'a pas ce champ étant obligatoire. Donc, comment cette requête va elle aller directement à votre contact juridique. Moi, je préférerais vous donner l'option de donner un contact juridique plutôt que de vous forcer à donner votre propre information de contact, vos coordonnées.

Donc, je ne suggère pas que ça soit obligatoirement mieux, mais je vous indique que cela vous donne plus de choix.

KATHY KLEIMAN:

Je vais plaider l'ignorance parce que je suis venu poser cette question. Je vais retourner à mon ordinateur. Je vais continuer à réfléchir à cela et je reviens vers vous et je vais passer la parole à la prochaine personne au micro.

---

CHRIS DISSPAIN: Oui, je crois que la meilleur prononciation de banane c'est la prononciation anglaise.

FABRICO VARYA: Je crois que vous avez besoin de café ce matin.

CHRIS DISSPAIN: Je reste perplexe.

ROB RASMUSSEN: Chris parlai de ces différentes interprétations. Ce que nous avons effectué avec ces nouveaux champs coordonnées, contacts, c'est de diviser un petit peu la réalité. Vous allez enregistrer un nom de domaine. Il y a beaucoup de chance que quelqu'un veuille vous contacter pour des questions juridiques, des questions légales. Ça va se faire à un moment ou à un autre. Il peut y avoir un problème d'abus.

CHRIS DISSPAIN: Non, c'est très bien qu'on échange, qu'on dialogue. Donc, le titulaire du nom de domaine dans le système actuel a déjà fait cela. Maintenant, elle est beaucoup plus exposée. C'est beaucoup plus visible.

ROB RASMUSSEN: Il y ces champs à remplir, ces champs obligatoire et ça l'air de choquer certaines personnes. Non, ça existait déjà. Ce n'est pas si nouveau que ça. Nous exposons maintenant beaucoup plus la réalité et la manière de

---

faire. Ecoutez, moi j'ai passé des heures à cela, Singapour, à réfléchir à cela. Je vous ai parlé de ces rapports avec les forces de l'ordre que vous parliez avec des avocats de propriété intellectuelle, libertés d'expression. Il y a toujours les champs qui peuvent avoir un aspect négatif et positif.

Moi, j'ai parlé à toutes ces personnes, à tous ces experts qui parlent des abus de données. Personne n'a été contacté. Est-ce que vous avez parlé à des spécialistes de la question. C'est ça qui m'inquiète un petit peu. Ces avocats qui sont spécialisés dans la liberté d'expression, qui sont spécialisés dans les abus sur l'internet, le vol d'identité et ainsi de suite. C'est ça que j'aimerais savoir.

FABRICO VARYA:

Oui, une nouvelle sur mon visage, vous pouvez lire une grande confusion. Moi, ce que j'essayai de clarifier les choses. On ne demande rien de plus. Ce que nous faisons, c'est donner à l'utilisateur l'option de ne pas avoir à ajouter des informations si l'utilisateur pense que ce n'est pas nécessaire. Lorsque j'achète une cravate en ligne, on me demande une adresse pour l'envoi. Je n'ai pas à rajouter une nouvelle adresse. Ça peut être l'adresse où on m'envoi mes factures.

Donc, je ne vois pas les problèmes par rapport aux abus possibles, vol d'identité. Je crois qu'il faut se calmer un petit peu. Parlons d'une question technique, une question administrative. Ne passons pas au niveau juridique. Pour calmer un petit peu le jeu, il y a des contacts techniques. Scott enregistre son nom de domaine. Il y a un contact

---

technique obligatoire. Il va mettre le. Il est capable de répondre à ses propres questions technologiques. Il va laisser son nom.

Il va mettre même contact que le contact principal. Moi, je suis avocat et je ne comprends rien à la technique. Je veux mettre le contact d’un spécialiste technique. Alors, je vais dire, c’est mon spécialiste technique ou mon voisin est mon spécialisé technique, mais j’ai le choix. Vous pouvez m’appeler, je vais mettre même contact que le contact principal.

KATHY KLEIMAN:

Donc, moi-même dépositaire titulaire, enregistreur du nom de domaine parce que ma mère dit à chaque fois que vous signez quelque chose, vous en êtes responsable. Donc, le contact juridique ça veut dire quelque chose. Le contact en cas d’abus ça veut dire quelque chose. Attendez, attendez.

FABRICIO VARAY:

Très bien, très bien que vous ayez souligné ça parce que justement ça n’est pas une nouvelle obligation de responsabilité. Donc, je pense que lorsque Wendy a posé la question, on a précisé les choses. Obligation lorsqu’il y a une validation d’adresse. Je pense que quand vous signez, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas indispensables et on a écouté Stéphanie là-dessus qui a très bien défendu votre point de vue.

Sachez que chaque point, on l’a évoqué dans le groupe de travail. Donc, on essaye de mettre en place un modèle fondé sur le but en soulignant tous les buts au pluriel avec une autre option pour venir à un dénominateur commun pour laisser les autres savoirs qu’il y a ou non

---

un but juridique. Et ça dans l’écosystème, il y a une obligation que tout le monde signe. On a bien entendu, les gens ne savent pas que c’est le cas ou ne le comprennent pas. Maintenant, il y a un accord et vous allez arriver à un point où si vous n’avez pas encore pris conscience de ce que vous avez signé maintenant, on va vous dire attention, quelqu’un peut vous contacter parce que ce que vous venez de signer a une implication technique et juridique et autres.

Donc ça fait que c’est plus facile pour l’utilisateur de savoir ce qu’il a signé exactement et par rapport à la disponibilité de signer pour les gens et pour les autres et de bien comprendre ce qu’ils viennent de signer. Et ça ne crée pas une nouvelle obligation.

CHRIS DISSPAIN:

Attendez, attendez un moment. Je sais que Stéphanie veut dire quelque chose, mais il faut que je poursuive cette discussion et Chuck est devant le micro là. Alors, est ce que, Kathy, on peut prendre la question de Chuck et revenir à votre question ensuite?

KATHY KLEIMAN:

Stéphanie sera la première personne à intervenir.

CHUCK GOMES:

Quel le président de ce groupe de travail de PDP? Attendez, soyez patient. Vous l’avez été jusqu’à présent. Est-ce que le GNSO a approuvé le groupe de travail qui est en train de travailler actuellement? Ce que je veux dire c’est qu’on est en train d’aller trop vite. Ce qu’on est en train

---

de faire maintenant, c'est ce que le GNSO et ses PDP devront analyser. Vous semblez partir du fait que ce que vous avez coché sur le papier est écrit dans la pierre, Ce n'est pas le cas.

Les parties prenantes du groupe des registres dès le début lorsque ce processus a été annoncé a dit qu'il avait un problème. On voulait s'assurer que ce groupe n'était pas en train de développer des politiques. Or, ce qu'on a vu ce matin et c'est certainement pas fini illustre bien les défis auxquels nous sommes confrontés. Vous, vous avez présenté des choses. Est-ce que c'est parfait, non? Personne ne croit que c'est parfait. Est-ce qu'on peut l'améliorer? Certainement. Est-ce qu'on peut mieux le rédiger? Certainement. Et on va devoir analyser tout cela lorsqu'on va devoir commencer le processus de développement des politiques.

On ne va pas le résoudre aujourd'hui. Je me réjouis de voir que vous pouvez défendre vos positions, que Kathy peut défendre son point de vue parce que c'est ce qu'on va devoir faire. Ensuite, il va falloir parvenir à des décisions, à des recommandations pour les politiques que la plupart d'entre nous vont pouvoir soutenir. Est-ce que la majorité va le faire? Ça ne va pas être le cas. Mais, il y a un point de départ maintenant et je pense qu'il faut remettre ça dans son contexte. On pourrait poursuivre ce débat pendant longtemps, des semaines, mais c'est le PDP qui va devoir faire ça. Il ne faut pas perdre de vue qu'on peut améliorer le rapport, régler telle et telle chose. Mais c'est un processus sans fin.

On va devoir le faire. Le moment venu, on va modifier des choses grâce au fait qu'on va parvenir à un consensus sur ce qu'on va devoir faire.



---

Buenos Aires me semble-t-il que quelque soit ce que vous voulez nous confier, quelque soit la tâche que vous voulez nous confier, on a besoin de plus de détails.

Mais, est ce que vous allez trouver l’équilibre qui fait que vous ne vous précipitez pas dans un groupe de travail. Ça c’est ce que, je reviens à mon exemple de la ligne au feu rouge. Ça c’est ce que j’appelle le dépassement du pouvoir.

WENDY SELTZER:

Merci. Donner des informations au groupe de travail qui va traiter cela. Est-ce qu’on pourrait avoir une réponse à la question de Kathy par rapport au titulaire d’un nom de domaine.

SUSAN KAWAGUCHI:

Oui, on a plusieurs membres. Michele, Carlton, Stéphanie et on s’est reposé sur leurs commentaires, leurs expertises et pour ma part, je n’ai pas pu en raison d’un décès dans ma famille, me rendre à toutes les réunions, participer à toutes les réunions. Mais, je ne me souviens d’aucune réunion avec les forces de l’ordre. Donc, il n’y pas eu ce type de réunion.

Bien entendu, vous pouvez voir que tout le monde a eu l’occasion de nous faire des commentaires et à cet égard vous avez tous fait un excellent travail, mais je ne vois pas que la balance est penchée dans un sens ou dans un autre.

CHRIS DISSPAIN:

Oui, j’aimerais sur une implication à savoir peut être que les changements fait par rapport à ce que disait Kathy c’est parce que nous avons eu des discussions avec les forces de l’ordre. En fait, les seules discussions qu’on a eues avec les forces de l’ordre concernaient la manière de valider l’application de la loi. En d’autres termes, comment trouver le moyen de nous assurer que la demande d’application de la loi suit effectivement les agences d’application de la loi.

JEAN-FRANCOIS BARIL:

Je crois que lorsque vous évoquez un sujet que beaucoup ont évoqué. Lorsque vous envoyez tous les commentaires, toutes les demandes de réunion, les accepter, un point c’est tout. Deuxièmement, il ne faut pas confondre quantité et qualité. Effectivement, Stéphanie, Carlton, Michele sont membres de ce groupe de travail, mais surtout la confidentialité, on doit tous l’intégrer. Si on ne prend pas la confidentialité au sérieux, on ne travaille pas bien. Et vous dites c’est Stéphanie. Non, ce n’est pas Stéphanie seulement. C’est Carlton et c’est moi-même. Nous tous avons été parfaitement conscients du fait que sans respect vis-à-vis de la confidentialité, on ne fait pas bien notre travail.

Effectivement, nous avons eu d’excellents défenseurs de la confidentialité. Mais Michele, Carlton et Stéphanie sont des spécialistes. Ils comprennent bien mieux cela que nous. Mais notre mission à nous tous c’est d’incorporer la confidentialité. Si on n’a pas un dénominateur commun, on n’aura pas fait notre travail.

---

CHRIS DISSPAIN:

Wendy. Lanre?

LANRE AJAYI:

Je crois qu'on a passé plus de temps sur la question de la confidentialité que sur les autres questions. Si vous regardez les principales nouvelles idées, vous voyez l'idée de la confidentialité. Par exemple, l'accès ça concerne la confidentialité. Tout ce qui concerne l'accès restreint c'est lié à la confidentialité. Tout ce qui concerne l'accès au système ça concerne la confidentialité. Donc, je ne pense pas que la confidentialité a été moins prise en considération que d'autres aspects du système.

WENDY SELTZER:

Non, je ne voulais rien impliquer du tout. Je posai la question simplement de savoir avec qui vous aviez fait ces consultations.

JEAN-FRANCOIS BARIL:

Oui, mais c'est un sujet récurrent et vous êtes persuadé que nous n'avons pas fait de la confidentialité une priorité. Sachez qu'en termes de temps et d'efforts, ça donnait lieu à des discussions très fortes et a une honnêteté intellectuelle de notre part.

STEPHANIE PERRIN:

Oui, j'ai rappelé la question de la confidentialité à chaque réunion. Mais, j'aimerais simplement dire que je ne suis pas avocate et je ne suis pas spécialiste en protection des données personnelles et la question de Kathy ne concernait pas directement la confidentialité. Donc, dans ce

---

cas précis, il y a deux lacunes et personne n’est venu faire des commentaires sur ces deux questions en particulier. Donc, je pense que c’est un problème et je voulais le préciser.

SPEAKER: J’ai une question sur Whois. J’ai une question sur qui représente les forces de l’ordre.

SPEAKER: Je vis à Woodstock, New York et il y a un panneau. Lorsque je suis arrivé la première fois, je me suis aperçu qu’il y avait un policier et on en a aujourd’hui 7 ou 8, mais en plus de ces gendarmes, il y a 7 groupes qui sont et représentent la loi. Le représentant du Chérif, la police de l’Etat de New York, le FBI, le représentant du département de la sécurité, de la protection de l’environnement et plus récemment les militaires américains ont été appelés à renforcer les rangs de la police.

Est ce que toutes ces personnes peuvent avoir accès à des informations sur moi?

CHRIS DISSPAIN: Oui, vous pouvez comprendre que tout cela m’échappe. Mais, la réponse c’est que oui. C’est l’une des difficultés principales du système actuel. Si vous permettez à la police d’avoir un plus grand accès, alors il faut définir ce que ce sont les forces de l’ordre et je pense qu’avec notre RAA 2013 c’est le problème.

ROD RASMUSSEN:

Oui, on a posé la question aux représentants de la loi nous même. Il y a le FTC, le RAS, toute une série de représentant de l'ordre en fonction de la juridiction locale où vous vous trouvez, différents représentants de l'ordre ont accès aux informations qui vous concerne. Donc, si vous partez de là, vous pouvez commencer à réfléchir aux implications et à mesure que l'on travaillé là-dessus, on est revenu toujours au même problème. Comment permettre un accès aux identifiants au représentant de l'ordre?

C'est pour cela que l'une des manières d'avancer dans ce processus, c'est en voyant ce qui se passe dans la réalité. Donc, si vous regardez comment nous avons regarder l'accréditation et la validation, on a dit que les processus utilisés, déjà utilisés pour pousser les demandes d'informations, finalement, c'est la réelle préoccupation et on a dit qu'on a été intéressé par le fait de continuer à utiliser ce système et ça nous renvoie à la question comment m'assurer que la demande du représentant de la loi qui peut être légitime? Interpol a déjà dit: voilà, vous ne pouvez pas vérifier cela. Vous ne pouvez pas utiliser le système pour cela, mais je peux vous aider à trouver une personne qui a mis en ligne des contenus pornographiques ou pédophiles plutôt.

Toutefois, ce que l'on a fait c'est qu'on a crée un cadre pour que la communauté puisse accréditer les règles des personnes qui ont accès à ces informations. Donc, la manière dont nous l'avons crée c'est qu'i y aura un panel ou un groupe qui dira que vous devez respecter ces critères et lorsque vous aurez accès à ces informations, il faudra que vous définissiez un but et on s'assurera qu'il n'y aura pas d'abus dans ce

---

ystème et qu’on ne pourra pas obtenir des informations sur toutes les personnes qui vivent dans la ville. Voilà un petit peu le sens du document.

CHRIS DISSPAIN:

Oui, ça se fonde sur une série de principes et si vous n’êtes pas d’accord avec eux, alors peu importe le reste. Il y a le principe selon lequel il faut que vous donniez des informations pour obtenir un nom de domaine et ensuite les forces de l’ordre ont droit à avoir accès à ces informations. Bien entendu, il faut définir ce que sont les forces de l’ordre.

SPEAKER:

Alors, je ne comprends pas. Est-ce qu’il faut qu’ils s’adressent à un tribunal pour avoir accès à ces informations? Tout représentant de l’ordre, gendarme peut avoir accès au système?

ROD RASMUSSEN:

Oui, ça dépend du type de cas de figure et de votre activité. Donc, vous avez des cas où il faudra demander un juge dans le cas des réseaux zombie par exemple. Les registres doivent, ou les opérateurs de registres doivent répondre à cela et il y a également le type d’enquête plus général où vous voyez qu’il y a un délit qui est commis. Vous cherchez le responsable et il y a différents niveaux d’informations que vous pouvez obtenir pour cela.

Donc, il ne s’agit pas simplement de dire que les représentants de l’ordre ont accès à tous, mais, en fait, il y a plus de nuisances là-dessus.

---

Il faut d’abord faire une enquête liminaire. Si vous une décision d’un juge qui vous autorise à y avoir accès.

CHRIS DISSPAIN:

Oui, c’est le cas également dans un certain nombre de ccTLD. C’est ce qui se passe en Australie ou on ne permet aux forces de l’ordre d’avoir un accès restreint aux bases de données. Ils doivent s’adresser à nous. Non, c’est facile pour nous parce qu’on sait qu’ils sont. Mais il arrive au niveau local et national que ce dont nous parlons existe déjà. Il s’agit de voir quel est le seuil que vous allez fixer et ensuite comment authentifier les forces de l’ordre au niveau mondial.

STEPHANIE PERRIN:

Je crois que votre question revient à ce dont on a parlé dans le groupe de travail. On dit que les utilisateurs accrédités obtiennent des données dans un but bien précis. Ils ne sont pas autorisés à avoir accès à une base de données plus large. Alors, pour un certain nombre de pays occidentaux, il y a un système qui veut que si je me plains par exemple d’un voisin qui a un chien qui est très brouillant, on va pouvoir avoir accès aux données de mon passeport.

Donc, ça c’est un véritable défi. Il faut voir comment préciser cette disposition, comment contrôler cette mesure.

CHRIS DISSPAIN:

Oui, ça ne va jamais être parfait, mais au moins il faut fixer le poids et le contre poids de cette mesure.

DAVID GOLDSTEIN:

Je comprends qu'il y a des poids et contre poids par rapport au système Interpol entre les différentes juridictions, mais je comprends également qu'il y a eu des accusations par rapport au fait que ce système ne fonctionne pas en particulier avec le cas Hamza Kashgari en 2012 où le système Interpol a été utilisé pour des poursuites pour blasphème. Ce que je dis c'est qu'il est très important d'avoir des poids et contre poids par rapport au fait de savoir qui ne croit pas en ce système surtout par rapport aux cas extrêmes.

Il est très important, je pense que c'est une excellente caractéristique de ce système qu'il permet d'identifier et sécuriser dont Stéphanie a parlé et je félicite ce comité qui a permis cette option.

CHRIS DISSPAIN:

Kathy, vous vouliez intervenir de nouveau? Susan.

SUSAN KAWAGUCHI:

Excusez-moi, j'ai oublié d'allumer mon micro. Revenons à plusieurs questions évoquées. A qui nous sommes nous adressés? Peut être qu'on a besoin de vous en dire un peu plus par rapport au cheminement de notre travail. Effectivement, il y a eu deux membres, Chris et Steve, mais le personnel qui n'a pas fait partie de l'équipe nous a aidé. On a dit: on a besoin de plus d'informations et comme équipe on a dit: à qui devons nous nous adresser?

---

Et je me souviens qu'on voulait parler au ccTLD pour savoir quel était la réalité aujourd'hui. Comme groupe, on a décidé des principaux sujets sur lesquels il fallait travailler et peut être que c'est une ressource. On a demandé au personnel de nous fournir ses ressources et je ne me souviens pas que le personnel nous ait dit: Voilà, il faut que vous parliez à ces personnes là en particulier. Non, le personnel nous a dit: voilà, ces personnes veulent s'adresser à vous. Est-ce que vous voulez parler avec elles?

Mais toutes les recherches, discussion etc. tout ce que l'on a fait a été mené par les membres de l'équipe. Donc, c'est un consensus de l'équipe. Bien entendu, il y a un point de vue divergeant. Il n'y a pas de problème avec ça. Mais nous avons pris ces décisions à mesure que nous avons avancé dans notre travail et nous avons demandé de l'aide. Donc, peut être qu'il leur ait fallu que quelqu'un vienne nous voir et nous dise veuillez s'il vous plait de toute urgence parler à cette personne et nous, en tant qu'équipe, on leur a étudié. Donc, voilà ce qui s'est passé depuis Singapour.

CHRIS DISSPAIN:

Carlton voulait prendre la parole.

CARLTON SAMUELS:

Oui, merci beaucoup. Au niveau du respect de la vie privée, de la confidentialité, nous avons toute une équipe consacrée à la protection des données et on n'a pas demandé au personnel de rencontrer une équipe externe. Ce que nous avons fait en tant que sous équipe, nous

---

avons essayé de trouver les niveaux des régimes, le meilleur de protection des données et nous avons pris en compte les principes qui étaient énoncés. J'ai écrit la première ébauche de ce cadre de référence pour la discussion et nous avons travaillé ensemble en tant que sous équipe et nous avons étudié ces principes.

Lorsque l'on pouvait augmenter et parfaire les principes, nous l'avons effectué, nous les avons améliorés et tout le groupe a débattu de ces principes. Mais je voudrai souligner une nouvelle fois que le principe de protection des données a prise relativement, une grande partie des débats dont je veux que ça soit bien clair. Oui, je le dis officiellement. On n'a pas demandé un soutien externe.

On aurait demandé au personnel. Dans ce cas là, nous ne l'avons pas fait. Nous avons pensé que l'approche que nous avons prises au niveau de tous les régimes de protection des privés nous convenait. Et nous avons véritablement créé un document après une longue discussion pour renforcer justement cet aspect de protection des données. Voilà le processus et la méthodologie qui a été suivie.

KATHY KLEIMAN:

Carlton, nous sommes d'accord. Je sais que vous êtes engagé à fond dans ce rapport et que vous vous êtes engagé en temps d'une manière extraordinaire. Les questions que l'on vous pose ne remettent pas en cause ces efforts fantastiques que vous avez faits pour écrire ce rapport. On sait que c'est un rapport long et difficile. C'est difficile de le comprendre parfois à la lecture.

---

Donc, rien de personnel, on ne vous attaque pas personnellement. Tout le monde a fait de son mieux. C'est très, très complexe lorsque l'on parle de lois protégeant la liberté d'expression et ainsi de suite. On peut passer des années et des années à étudier cela. C'est extrêmement complexe.

John Berryhill, quelqu'un par exemple définit les abus d'une manière différente et il y a les problèmes de marques déposées, les problèmes de concurrence. Donc les questions qui se posent se sont les jeunes entrepreneurs, les jeunes pousses par rapport aux grosses entreprises, les petites entreprises qui sont basées sur un foyer. Moi, ça fait 15 ans que je suis dans ce domaine. Donc, ce que je veux dire c'est qu'on essaye de bien comprendre ce que voulait dire ces textes. Ce n'est rien de personnel. Vous avez fait un travail remarquable et ce n'est pas seulement pour les gens qui utilisent les données, mais pour ceux qui abusent de ces données.

Donc, c'est ce que je voulais dire. Votre panel a utilisé d'excellentes données, mais il y a dans le monde des spécialistes de l'abus des données.

CHRIS DISSPAIN:

Mais, j'aimerais bien comprendre et mieux comprendre. Donc, si votre point de départ c'est que vous enregistrez un nom de domaine. Vous remplissez les informations du Whois. Si vous vous mettez à mentir et vous dites que votre nom c'est Michele. Donc, à moins qu'il y ait un système de proxy dans l'enregistrement fiduciaire. Donc, vous risquez d'avoir des problèmes. La personne doit passer par plusieurs étapes



---

Vous savez, les programmeurs de base de données c’est une vie difficile. Donc, une question sur l’accréditation. La capacité à trouver des abus. On avait le président de l’association des marques déposées internationales qui était dans la salle. Donc, j’essaye de comprendre votre réflexion, la manière dont vous avez pensé cela, en ce qui concerne l’accréditation.

Ce que je crois comprendre c’est qu’on ne peut pas différencier entre ces membres au niveau de l’association des marques déposées qui dans l’entreprise juridique, David a un problème. On le contacte, une entreprise juridique le contacte pour une plainte. On veut savoir qui l’a contacté? Peut être que c’était un problème de concurrence légale et je ne sais pas quoi.

CHRIS DISSPAIN:

Donc, mon point de vue personnel, si vous êtes une entité chapotant tout cela et que vous ne pouvez pas accréditer vos membres, vous n’allez pas pouvoir être accrédité à votre nom, au nom de l’association.

Donc, je pense que c’est clair pour tout le monde. Si, automatiquement, vous accréditez vos membres, vous ne pouvez pas faire les deux. On est d’accord? Donc, ça c’est un point de réglé. Vous voulez rebondir là-dessus?

CARLTON SAMUELS:

Oui, vous avez raison. Il y a également une norme, un standard qui doit être adopté. Il faut savoir quel standard d’accréditation nous aurons. Ça c’est absolument essentiel.

ROD RASMUSSEN:

Oui, je peux vous parler du processus. C’est une excellente question parce que maintenant, on a un problème de responsabilité. On en a parlé beaucoup de ce phénomène d’accréditation au niveau international. Egalement, vous avez un standard. Au niveau du PDP, il va falloir qu’on y revienne et qu’on y travaille avec acharnement pour ce type d’objectif, vous êtes l’entité d’accréditation et vous dites: on va déposer une demande pour nos membres qui veulent utiliser ce système qui non pas un effectif qui ne sont pas membres automatiquement donc. C’est une association commerciale, par exemple. Les membres ne sont pas accrédités. Il y a une plainte.

La plainte peut passer à l’opérateur ou l’entité de contrôle. La plainte est déposée. On a utilisé mon information d’une manière négative. Il y a un système d’audit, un système de vérification, un système de contrôle, un système de suivie sur l’accès à l’information. Ensuite, vous passez à l’association commerciale qui a des standards basé sur des standards que nous aurons définis. Il y a une violation de termes de services, une violation des standards, mais il y a des sanctions, un régime de sanctions. Il faudra le définir lors du PDP. Ça pourrait être, par exemple, qu’ils n’ont pas accès au système pendant une certaine période de temps, il y a une amende. Il faut qu’il y ait de mesures de responsabilisation.

CHRIS DISSPAIN:

Vous avez une entité qui chapote tout cela. Et ce phénomène d’accréditation, il y a une validation des accréditations. Donc, les

---

demandes sont faites au nom de l’entité qui chapoté et pas obligatoirement au nom du membre.

KATHY KLEIMAN: Est-ce que ça doit être Interpol ou est ce que ça doit être une autre entité?

ROD RASMUSSEN: Ça dépend. Donc, il peut y avoir une enquête criminelle. Alors, là c’est très différent. Là, ça ne sera pas un problème de marque de famille, de marque déposée. Ça sera très différent en effet. Mais, on doit avoir un identifiant unique et il y a un suivi, un phénomène de suivi avec les RDS, avec le service d’annuaire de données d’enregistrement. Il y a eu des demandes pour ces données et ainsi de suite. Donc, en effet, nous avons pris cela en compte.

KATHY KLEIMAN: Donc, il y a un processus de litiges, vous savez, au niveau des marques déposées. Il y a des processus de résolution de litiges qui existent. Il y a des informations qui sont protégées, il y a des personnes qui font des demandes, qui s’identifient.

CHRIS DISSPAIN: Moi, je préférerais que ça passe par votre base de données. Dans notre rapport, il n’y a rien qui vous empêche de passer par votre base données. C’est vos politiques à définir.

---

KATHY KLEIMAN:                    Donc est ce que le rapport?

CHRIS DISSPAIN:                    Je ne sais pas. Je ne suis pas au courant je ne crois pas.

STEPHANIE PERRIN:                Oui, permettez d’intervenir s’il vous plait.

CHRIS DISSPAIN:                    Oui.

STEPHANIE PERRIN:                Moi, si j’avais un tableau papier, je vous ferai un petit dessin. Si vous êtes sous un régime de protection des données et nous aurons une ligne de conduite, une politique des règles de haut niveau ou bien vous seriez dans une juridiction, vous aurez un régime de protection de données. Vous aurez le droit de savoir qui accède à vos données, qui interroge vos données. Ce droit doit être gratuit, pas comme un UDRP, non. Il doit être facile d’accès et gratuit.

Donc, un régime de protection des données, savoir qui a eu accès à des données exactement, qui je veux être en mesure de corriger les données qui existent et des répercutions si mes données ont été violées parce que les abus c’est souvent soit au niveau d’amoureux d’IP ou niveau de concurrence déloyale, concurrence commerciale. Donc, une

---

fois que vous avez mis en place ce système, on ne peut pas demander à toutes les entreprises d’engager des fonds très importants pour un UDRP. Donc, je ne sais pas pourquoi vous ne pourriez pas avoir ces données et avoir ce système, ce régime de protection de données. Vous savez, au Canada, ça ne sera pas un problème, ça se passe comme ça.

Donc, oui, enregistrez vous au Canada, que votre entreprise devienne canadienne. Oui, il faut qu’on pense aussi en termes d’harmonisation ça c’est important.bon,

CHRIS DISSPAIN:

je sais qu’il y a des américains qui sont peut être très heureux de cela, mais on a essayé de trouver une norme qui ne soit pas basée sur les Etats Unis où les lois sont très différentes. On a parfois eu des débats houleux à ce sujet.

Stéphanie était très fier du système canadien, mais on est tous conscient du fait qu’il faut bien dépasser le système américain pour avoir quelque chose qui soit vraiment valide au niveau mondial.

ADRIAN CHEEK:

on a parlé un petit peu des forces de l’ordre. Au sujet du Whois. On sait que le Whois ne fonctionne plus, le système est cassé. C’est n’importe quoi au niveau des données. Donc, en tant que chercheur et analyste, je peux utiliser les données qui ne sont pas au niveau. Je peux utiliser les termes et conditions, termes de références. Je ne peux jamais, néanmoins obtenir des bonnes coordonnées. Il y a des règles déjà en place et ça dépend des pays en Chine, Canada un petit peu plus difficile.

---

Donc, il y a déjà différents pays, différentes législations. Donc, au niveau des forces de l’ordre, je peux faire 50.000 recherche à l’heure. Donc, je ne sais pas qu’il y a des gens qui ont une expérience des forces de l’ordre dans le panel, des policiers. Donc ce qui m’inquiète un peu. L’approche du panel dans ce rapport n’a pas réfléchi. Vous n’êtes pas mis à la place de quelqu’un qui est membre des forces de l’ordre. Donc, oui, je crois que je suis sûr qu’on avait des experts.

Moi, je parle de validation au niveau d’une entreprise, mais les criminels et les clients qui font des achats en ligne, ils vont sur le site web, la plupart des clients, des consommateurs et ils ne savent pas que le site web a été enregistré par John Smith à telle adresse et que la période de validation et d’accréditation est terminée.

CHRIS DISSPAIN:

Bon attendez, nous sommes un petit peu perdu, je crois. Ce que vous avez dit au début, vous avez admis que ces recommandations ne vont pas changer les données dans le cadre de la précision des données, de la véracité des données. Nous sommes bien d’accord, ce que nous avons mis en place, ça va augmenter et accroître la précision du système, son meilleur fonctionnement. Ils vont améliorer son fonctionnement.

Est-ce que les criminels pourraient contourner le système et valider quelque chose de faux? Absolument. Nous sommes bien conscients de cela. On pense que ce qu’il y a dans le whois qui est totalement inexact maintenant. On pourrait avoir des données beaucoup plus précises.

FABRICIO VARYA:

Oui, je crois qu'à Londres, on peut avoir des débats beaucoup plus précis en ce qui concerne l'utilisation des sites web pour frauder des personnes, pour obtenir de l'argent. Une fois qu'on a trouvé le criminel, le criminel a déjà volé l'argent sur l'internet. C'est déjà arrivé. On a déjà parlé longuement. C'est à trois niveaux que ça se passe, on niveau de la syntaxe de l'opérationnel et comme Alex l'o dit, de l'identité.

Donc, on a eu des longues discussions pour mettre en contexte comment on peut noter où la fraude se passer et s'attaquer aux fraudeurs en les identifiant dans le système. Mais, il faut faire attention parce qu'il y aussi des gens qui simplement prennent du retard pour s'identifier sur le système et qui sont mis dans le même sac que les fraudeurs. Ça, ça peut être dangereux et un véritable problème. Donc, on essaye que ça soit plus rapide que le système, que ça soit plus fiable, mais on doit toujours penser en termes d'équilibre.

Comme vous le dites, ça dépend des juridictions, comment vous allez avoir accès aux personnes dans ma juridiction qui n'ont pas le même système postal, qui n'utilisent parfois pas de carte de crédit, qui utilisent des paiements beaucoup plus en liquide virtuel, des paiements virtuels. Donc, nous avons un filet avec des mailles si larges parfois que tout va passer au travers. Donc, il faut réfléchir à cela. Comme le disait Stéphanie Perrin, on ne veut pas mettre de coté des personnes dans le système et les mêmes dans le même sac que des criminels. Ça peut être des personnes simplement qui ne sont pas très diligents, qui ont pris du retard.

Donc, ça serait en raison du système s'il n'avait pas envoyé leur carte postale en temps et en heure, il sera mis dans le même sac que des

---

fraudeurs. Donc, il faut être très prudent à ce niveau là. Il va falloir qu'on y revienne au niveau du PDP. On doit encore beaucoup peaufiner ce système si l'on veut bien protéger les utilisateurs et qu'on ait une certaine utilité pour la lutte contre la fraude.

CHRIS DISSPAIN: Il ne nous reste plus que dix minutes. Donc, on va essayer d'être un petit peu plus rapide peut être.

STEPHANIE PERRIN: Oui, moi, je n'ai pas de faits parce que les faits sur le vol d'identité ne sont pas très utiles. Mais il y a un risque qu'avec ce processus de validation, on ait moins de problème d'identité. Donc, on ne peut plus dire qu'on est mickey mouse en s'enregistrant. Donc, on va voir si ça va améliorer les choses. Mais, quel sera l'impact de ce nouveau système. Il faut faire attention. Si jamais ça pouvait favoriser le vol d'identité ou des entités frauduleuses, ce serait un véritable problème.

ADRIAN CHEEK: Donc, en effet, des personnes malveillantes qui enregistrent 4000 nom de domaine par mois, qu'est ce que je peux faire contre cela? Nous avons maintenant quelque chose de mise en place. Est ce que cela va permettre de stopper ce malfaiteur. S'il y a trop de demandes. Par exemple, des milliers de sites web par mois, des milliers de demandes d'enregistrement. Moi, je suis des forces de l'ordre. Donc, je travaille à cette protection et je sais comment ça fonctionne.

---

ROD RASMUSSEN: On a regardé, vérifié 250.000 site web au niveau du Whois. On doit respecter véritablement des règles très strictes. Donc, je fais ça professionnellement. Donc, la manière dont on conçoit ce nouveau système, on mesure de profiler un petit peu qui a accès aux données et lorsque il y a des milliers et des milliers de réseaux zombie, là, on a ces sites web sur le réseau zombie que l'on peut noter.

CHRIS DISSPAIN: Oui, lorsque nous avons un réseau zombie, lorsque nous avons une demande sur un réseau zombie, il peut y avoir des demandes d'informations?

ROD RASMUSSEN: Oui, deux autres points. Si un criminel, un malfaiteur, enregistre constamment avec des tendances qui se répètent ça va se voir, ça va être visible. On va pouvoir voir ces identités renouvelées qui se répètent, on va pouvoir noter ces tendances, les identifier et la plupart des noms de domaines, c'est des domaines qui ont été violé. C'est pour cela que c'est très utile que le Whois soit renforcé et qu'il n'y ait plus toutes ces identités frauduleuses sur le Whois et qu'on a dont un système où on a véritablement des coordonnées véridiques des contacts des personnes qu'on puisse contacter au niveau technique.

Donc, ça on ne peut qu'améliorer la clarté de l'internet en faisant cela.

---

ADRIAN CHEEK: Hier, je regardai, un autre groupe, les contrefaçons. Par exemple, je lutte contre la contrefaçon sur l'internet en tant que force de l'ordre. Je peux voir 50.000 demande pour une adresse d'email. C'est quelqu'un qui a différentes raisons peut être de faire ces demandes.

CHRIS DISSPAIN: Mais qui êtes vous? Je ne comprends pas très bien.

ADRIAN CHEEK: Bon, je suis de forces de l'ordre aujourd'hui mais peut être je voulais travailler dans le privé demain. Donc, toutes ces informations sont gratuites. Donc, mon accès n'est pas restreint, je peux avoir accès à tout. Donc, je ne suis pas une partie tierce.

CHRIS DISSPAIN: Vous allez avoir la réponse de Fab.

FABRICIO VAYRA: Oui, c'est un problème pour le PDP cela, pour la mise en œuvre d'un PDP. Vous allez voir des principes des recommandations, mais pour les raisons précises que Chuck a mentionné, ce n'était pas notre travail en tant que groupe de travail qui a écrit ce rapport de parler de mise en œuvre. On a parlé de concept, de principes. On a parlé de processus. C'est ça ce qu'on essayait de définir. On n'a pas beaucoup parlé de mise en œuvre. Donc, là, en effet, au niveau de la mise en œuvre. On passera par le PDP et il faut encore beaucoup réfléchir à la mise en œuvre.

---

La communauté doit parler de cela et vous devez revenir au micro en quelque sorte lorsque vous aurez la possibilité d’effectuer des commentaires parce qu’on va ajuster un petit peu le tir au niveau des PDP. On a encore beaucoup de travail à faire avec le GNSO. C’est extrêmement important parce que les détails comptent. Il va falloir travailler au niveau du détail très minutieux et ça sera à la communauté de travailler à la mise en œuvre de ces principes. On ne peut pas vous donner une réponse ici. On ne veut pas vous donner une réponse ici. Il reste encore beaucoup de travail qui sera fait par Chuck et la collectivité.

CHRIS DISSPAIN:

Je crois que nous avons débattu pendant deux heures de ces points. Ce fut fantastique et j’aimerais dire, je ne sais pas si on va revenir à cela à Los Angeles. Donc, le rapport sera accepté par le conseil d’administration. On espère qu’il sera lu. Mais, je crois qu’avec le GNSO on va longuement discuter de tout cela et qu’on va voir le processus formel d’acceptation du conseil d’administration, remerciement du conseil d’administration. On va écouter Fadi et ensuite on va parler avec le GNSO de ce que l’on doit faire ensuite, analyse des risques, analyses juridique et ensuite, l’objectif sera de bâtir véritablement un travail d’expert, une documentation pour la mise en œuvre pour clarifier les choses également problème de textes touffu, mieux comprendre et ainsi de suite.

Ça ne va pas être demain la veille. Surement pas avant Los Angeles. Nous serons ensuite en mesure de négocier avec le GNSO. Est-ce qu’il y aura peut être plusieurs PDP, plusieurs processus de PDP. Je ne sais pas,

---

chapitre par chapitre. Il va falloir y réfléchir et avoir des ressources parce qu’on ne va pas faire tous seuls. Vous allez avoir besoin du soutien du personnel également. Donc, ça représentait encore un travail absolument énorme et il va y avoir un processus de transition. Moi ce que je pense c’est que ça va arriver au même moment que l’autre point.

Donc, il va y avoir plusieurs PDP successifs en quelque sorte. Je crois que ça demande beaucoup de travail. Je crois qu’il faut que vous retourniez dans vos entités constitutives et que vous en parliez. Mais ne soyez pas inquiets. Je vois des inquiétudes. J’entends des inquiétudes et je peux le comprendre, mais je crois que les prochaines étapes ce seront des étapes autour de la communauté et non pas autour du conseil d’administration. Donc, j’aimerais tous vous remercier une fois qu’on est bien conscient de cela.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**